

Pratique et théorie des structures

Technicien compétent et autorisation de conduite moteurs et ponts

PUBLIC

Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents de collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques.

OBJECTIFS

Être capable de prévenir tout risque d'accident lié à l'assemblage, à l'élingage, au levage et à la mise en charge des structures modulaires de spectacle (ponts alu), afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'autorisation de conduite correspondante

CONTENU

- Sensibilisation aux risques et à la réglementation liés au levage de charge
- Compréhension des limites d'utilisation des accessoires de levage : CMU, charge de rupture, mode d'élingage, etc.
- Compréhension des limites d'utilisation des structures et ponts : tableaux et abaqes, charge ponctuelle ou réparties
- Particularités du levage de charge au-dessus des personnes et du levage de personnes
- Notions de physique et de RDM (résistance des matériaux) appliquées aux suspensions d'équipements
- Importance des protections collectives et individuelles contre les chutes de hauteur et les chutes d'objets
- Gestion des opérations de levage dans l'environnement d'une préparation de spectacle
- Expérience pratique du levage de charges : manœuvres, contrôles, dynamiques, essais et vérifications
- Méthodes de sécurisation des équipements suspendus au-dessus des personnes

Fourniture à chaque participant d'un classeur comprenant la documentation détaillée et les textes de référence.

Remise aux participants des attestations de formation afin de permettre à l'employeur de délivrer au personnel ainsi formé l'autorisation correspondante.

INTERVENANTS

Professionnels du spectacle, de la prévention et de la sécurité, en activité.

COÛT PÉDAGOGIQUE

Coût : nous consulter

DURÉE, DATES ET LIEU

5 jours (35 heures).

Contactez-nous au 02 51 86 47 84 pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions ou pour organiser une session au sein de votre établissement ("intra").

Document non contractuel